

\*\*\*\*\*

**AFFICHAGE  
OBLIGATOIRE**

## **CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAÎTRE FORMATEUR (CAFIPEMF)**

### **ADMISSION**

Arrêté du 20-7-2015 ; Circulaire n°2015-110 publiée dans le BOEN n°30 du 23/07/2015

#### **QUI PEUT S'INSCRIRE ?**

- Les candidats ayant été déclarés admissibles et qui n'ont pas été admis ou qui n'ont jamais subi les épreuves d'admission. Ces candidats conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles, y compris en cas de changement d'académie.
- Les candidats déjà titulaires d'un CAFIPEMF et souhaitant changer d'option.

#### **COMMENT S'INSCRIRE ?**

Le dossier d'inscription sera téléchargeable sur site de la DSDEN 24 - rubrique des **examens et concours**.

#### **QUAND S'INSCRIRE ?**

- Retrait des dossiers d'inscription à partir du mardi **13 septembre 2016** jusqu'au jeudi **13 octobre 2016**.
- Retour des dossiers d'inscription (date de clôture des registres) avant le vendredi **21 octobre 2016** (cachet de la poste faisant foi).

**DATE DE DEPÔT DU MEMOIRE** : lundi 6 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi) \*

**DATE DES ÉPREUVES D'ADMISSION** : à définir \*

*\* Le calendrier définitif d'organisation du CAFIPEMF sera communiqué ultérieurement*